


ENJEU

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1.3.1

Orientation

Accompagner le territoire vers plus de résilience face aux crues et aux ruissellements

Thématique			
Nature de l'action aidée	<i>Désimperméabilisation et déconnexion de surfaces urbaines existantes dont parkings</i>		
Taux d'aide maximum	25% 40%*	Prix Plafond 800 000€ HT	Prix de référence Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
Exemples d'opérations éligibles	<ul style="list-style-type: none"> Etudes générales, prospectives ou de programmation ; Réfection d'une place publique avec gestion des ruissellements par des espaces enherbés ou drainants ; Réfection d'une cour d'école comportant entre autres un revêtement perméable de type enrobé ou béton drainant et des zones végétalisées. Réfection de places de stationnement avec gestion des eaux pluviales par le biais de noues et mise en place d'ombrières photovoltaïques dans le cadre du « plan PARKINGS ». 		
Critères	<ul style="list-style-type: none"> Le taux de l'aide est de <ul style="list-style-type: none"> ✓ 25% pour l'ensemble des projets de déconnexion – places publiques, parkings, cours... ✓ 40% (*) pour un projet comprenant un volet photovoltaïque (ombrières...); le volet photovoltaïque est hors assiette de subvention au titre de la politique de l'eau La surface de pleine terre du projet doit être maintenue, ou augmentée si possible ; Sur le périmètre du projet, la pluie courante francilienne de 10 mm/24 heures doit être gérée par infiltration et sans rejet au réseau. Le projet doit recourir exclusivement aux solutions fondées sur la nature – telles que définies par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) – et à ciel ouvert pour la gestion de ces pluies ; Sur le périmètre du projet, la pluie définie par le règlement local d'assainissement – à défaut un évènement de période de retour 30 ans – sera infiltrée par le recours si besoin à des revêtements minéraux perméables et des structures drainantes ; Les végétaux éventuellement plantés sont issus du livret technique des Espaces Naturels Sensibles de l'Esbonne ; ponctuellement, des essences dites « d'avenir » peuvent être plantées ; Conception du projet en association avec les usagers (cours) 		
Précisions	<ul style="list-style-type: none"> Les études de maîtrise d'œuvre, études préalables – recherche d'amiante et HAP dans les enrobés, géoréférencement de réseaux, relevés topographiques, études géotechniques, tests de perméabilité... sont aidées au même titre que les travaux. Les bassins enterrés ou structures alvéolaires ultra-légères (SAUL) ne sont pas éligibles 		
Détail prix de Référence	<ul style="list-style-type: none"> Les projets d'une emprise inférieure à 2 000m² sont soumis à un prix de référence de 200€ HT par m² de surface désimperméabilisée. Les projets d'une emprise supérieure à 2 000m² sont soumis à un prix de référence de 100€ HT par m² de surface désimperméabilisée. L'aide s'applique sans prix de référence pour les aménagements reposant uniquement sur des techniques végétalisées et pour les cours Espaces publics et cours : les aménagements ludiques ou pédagogiques tels que les jeux, murs d'expression etc. peuvent être pris en compte à hauteur de 20% du montant des travaux. 		